

Grille d'items d'un référentiel (vierge)

Education musicale - Niveau Cinquième

Grande compétence n°1

5.a1	Réaliser des projets musicaux d'interprétation et de création.					
5.a10	Définir les caractéristiques musicales d'un projet pour en assurer la mise en oeuvre en mobilisant les ressources adaptées.					
5.a11	Réaliser des projets musicaux dans un cadre collectif, en petit groupe ou individuellement.					
5.a12	Interpréter des projets devant d'autres élèves (et présenter les choix artistiques effectués).					
5.a13	Tenir sa partie dans un contexte polyphonique.					

Grande compétence n°2

5.b1	Écouter, comparer, construire une culture musicale.					
5.b10	Mobiliser sa mémoire sur des objets musicaux longs et complexes					
5.b11	Mettre en lien des caractéristiques musicales et des marqueurs esthétiques avec des contextes historiques, sociologiques, techniques et culturels.					
5.b12	Mobiliser des repères permettant d'identifier les principaux styles musicaux.					
5.b13	Associer des références relevant d'autres domaines artistiques à des oeuvres étudiées.					
5.b14	Percevoir et définir les caractéristiques artistiques et techniques d'un enregistrement.					
5.b15	Manipuler plusieurs formes de représentations graphiques.					

Grande compétence n°3

5.c1	Explorer, imaginer, créer et produire.					
5.c10	Mobiliser, à bon escient, un système de codage pour organiser une création.					
5.c11	Réutiliser certaines caractéristiques d'oeuvres connues pour nourrir son travail.					
5.c12	Identifier des leviers permettant d'améliorer et/ou de modifier le travail de création entrepris.					
5.c13	S'auto évaluer à chaque étape du travail.					
5.c14	Identifier, rechercher et mobiliser à bon escient les ressources documentaires (écrites ou enregistrés) nécessaires à la réalisation d'un projet.					

Grande compétence n°4

5.d1	Échanger, partager, argumenter, débattre.					
5.d10	Contribuer à l'élaboration collective de choix d'interprétation ou de création.					
5.d11	Développer une critique constructive sur une création collective.					
5.d12	Distinguer appréciation subjective et description objective de l'oeuvre.					
5.d13	Respecter la sensibilité de chacun.					
5.d14	Distinguer les postures de créateur, d'interprète et d'auditeur.					

Interdisciplinaire

5.e1	Organiser son travail					
5.e10	Rendre un travail, respecter une consigne et un délais.					

Codes d'évaluation : I Maitrise insuffisante F Maitrise fragile AR Maitrise à renforcer S Maitrise satisfaisant TS Maitrise très satisfaisant
Ancienneté : Sur la période. Début d'année scolaire. Année scolaire précédente.